

Un salaire insuffisant ?

Par **Océ88330**, le **09/05/2019** à **03:16**

Bonjour Madame, Monsieur,

Je travaille dans une association en tant qu'animateur accompagnateur en séjour adapté avec contrat CEE de 8h par jour .

Je réside dans les Vosges et j'ai dû partir 5jours en déplacement dans le Jura. J'ai été payé 178.65e brut soit 35.73e brut la journée. Sachant que le smic est de 10.03e brut par heure, je me demande si je n'ai pas été sous payer et si ils sont dans leurs droits ?

Dans l'attente d'une réponse de votre part je vous prie d'agréez Madame, Monsieur l'expression de mes salutations distinguées.

Océane specq